

**wfolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT



# ACTIVITES AQUATIQUES

## REGLEMENT DES

## INTERREGIONS

- ILE DE FRANCE – NORD – PAS DE CALAIS -

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>DISPOSITIONS GENERALES</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>CAHIER DES CHARGES POUR LES ORGANISATIONS DES INTERREGIONS</b>	<b>4</b>
<b>III.</b>	<b>REGLEMENT SPORTIF DES INTERREGIONS</b>	<b>5</b>
<b>IV.</b>	<b>CLASSEMENTS ET RECOMPENSES</b>	<b>6</b>
<b>V.</b>	<b>LES CONCORDANCES DES ANNEES D'AGES POUR LA NOUVELLE SAISON</b>	<b>7</b>

# I. DISPOSITIONS GENERALES

Le règlement a été validé par la commission technique nationale des activités aquatiques et cette compétition s'inscrit dans un calendrier National. Ce règlement est applicable par toutes les régions participantes aux interrégions.

**Nul ne peut officier ou nager à ces interrégions  
sans avoir une licence UFOLEP à jour.**

Le règlement des activités aquatiques **UFOLEP** (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) obéit aux règles de la Fédération Internationale de la Natation Amateur (**FINA**), de la Ligue Européenne de Natation (**LEN**) et de la Fédération Française de Natation (**FFN**), le tout étant validé par la Commission Nationale Sportive des Activités Aquatiques (**CNSAA**).

## **GENERALITES COMMUNES :**

- ✓ Tout compétiteur doit être licencié 8 jours au moins avant la date de la compétition et avoir fourni un certificat médical autorisant la pratique de la natation en compétition.
- ✓ Tous les licenciés doivent se conformer et se soumettre :
  - aux règlements F.I.N.A. - L.E.N. - F.F.N.
  - aux règlements d'hygiène, de sécurité dans les lieux dans lesquels ils seront habilités à pratiquer.
- ✓ Tout nageur engagé aux Interrégionaux UFOLEP de Natation se doit de respecter la charte de discipline. Chaque délégation est responsable du comportement des membres la constituant (nageur, officiel, ...)  
Toute dérive pourra être sanctionnée immédiatement par le juge arbitre et confirmée par le jury d'appel, pouvant aller dans un premier temps jusqu'à l'exclusion de la compétition. La commission disciplinaire de l'UFOLEP statuera ultérieurement sur des sanctions complémentaires éventuelles.
- ✓ Le calendrier est établi en début de saison, un principe de rotation entre les 3 régions participantes sera mis en place. En cas d'impossibilité à la région dont c'est le tour d'organiser, elle s'engage d'informer dans un délai raisonnable de son impossibilité d'organiser afin qu'une autre région puisse le faire.
- ✓ Les régions s'engagent à participer à ces interrégions en début de saison. Une région ne peut pas déclarer forfait sauf cas exceptionnel (intempéries...) sous peine d'encourir une amende.
- ✓ Les nageurs de 10 ans et moins ne disputent pas le 100m papillon.
- ✓ Les comités régionaux sont seuls responsables du choix de leurs participants, en accord avec les objectifs qui leur sont propres.
- ✓ Les engagements doivent, obligatoirement, être validés et envoyés par le délégué régional UFOLEP, au plus tard 14 jours avant le début de la compétition au Comité organisateur de la compétition ainsi qu'à son responsable informatique.
- ✓ Le dossier d'invitation aux Interrégionaux sera renvoyé complété au responsable UFOLEP de la région organisatrice dans les mêmes délais.
- ✓ La compétition est sous le contrôle exclusif du juge arbitre « principal » qui sera nommé par l'équipe organisatrice, et des 2 délégués de compétition (1 de chaque délégation invitée, ils seront nommés par leur région ou département d'appartenance et identifiés dans le dossier d'inscription), s'il se présente un cas non prévu dans le présent règlement seules ces trois personnes pourront trancher. Leur décision pourra faire jurisprudence par la suite. Le juge arbitre reste le seul et unique responsable du bon déroulement de la compétition.
- ✓ 2 juges-arbitres (un « principal » et un « suppléant ») et 2 starters assureront le bon déroulement de la compétition.

## II. CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES INTERREGIONS

### La commission technique nationale :

- Fournira un programme informatique adapté à la compétition.
- Aura un rôle de conseiller auprès de la région organisatrice.
- Apportera un soutien budgétaire.

### La Région organisatrice :

- Assurera la mise en place de l'équipement et du bassin (5 lignes d'eau minimum), avec une sono et des banderoles UFOLEP.
- Assurera la préparation informatique de la compétition (élaboration du programme, impression des fiches...) et la gestion des résultats pendant la compétition.
- Fournira 1 exemplaire du programme pour chacun des 2 délégués, des 2 juges-arbitres, des 2 starters et 2 exemplaires pour chaque délégation participante.
- Assurera la vente de programmes.
- Désignera les personnes pour tenir la chambre d'appel.
- Fournira les récompenses et assurera le protocole.
- Compilerà l'ensemble des résultats et les enverra aux régions participantes (copie aux comités départementaux).
- Prévoira la restauration du samedi midi, samedi soir et dimanche midi.
- Une soirée festive est traditionnellement organisée le samedi soir.
- Assurera un local pour la gestion informatique de la compétition.
- Pourra tenir une buvette à son profit (facultatif).
- Offrira les boissons aux officiels (facultatif).

### Les Régions invitées :

- Organiseront leur hébergement et leur transport.
- Désigneront au minimum 1 officiel par ligne plus 2, de préférence niveau A ou B (exemple : pour un bassin de 6, les régions invitées désigneront 8 officiels).

### III. REGLEMENT SPORTIF DES INTERREGIONS

- ✓ Cette compétition s'organise sur deux demi- journées.
- ✓ Le programme de ces journées s'organise ainsi :

Samedi Après-midi	Dimanche Matin
100 m 4 nages Filles et 100 m 4 nages Garçons	100 m dos Filles et 100 m dos Garçons
100 m brasse Filles et 100 m brasse Garçons	Relais 12 x 25 m Brasse
Relais 12 x 25m NL	100 m Nage Libre Filles et 100 m Nage Libre Garçons
50 m papillon Filles et 50 m papillon Garçons	Relais 12 x 25 m Papillon
100 m papillon Filles et 100 m papillon Garçons	
Relais 12 x 25m Dos	

- ✓ **6 catégories sont sélectionnées :**

Pour les catégories d'âge indiquées dans ce règlement, les valeurs correspondent aux âges que les participants ont au 31 décembre de l'année civile de référence comprenant le début officiel de la saison.

Un surclassement par sexe et par délégation sera autorisé.

**Les 9 – 10 ans**  
**Les 11 – 12 ans**

**Les 13 – 14 ans**  
**Les 15 – 16 ans**

**Les 17 – 18 ans**  
**Les 19 ans et plus**

- ✓ Chaque région pourra présenter de 1 à 4 équipes maximum composées de 12 nageurs, 1 fille et 1 garçon de chaque catégorie.

- ✓ Une seule équipe pourra être incomplète mais devra être composée d'au minimum 4 nageurs

De fait les équipes 1 et ainsi de suite doivent être complètes sauf la dernière équipe qui peut être incomplète avec à minima 4 nageurs/nageuses. Implicitement les forfaits seront compensés par des nageurs ou nageuses engagés dans la dernière équipe région.

- ✓ La composition de l'équipe ne peut changer entre le début et la fin de la compétition.
- ✓ Un nageur ne pourra faire partie que d'une seule équipe.
- ✓ La délégation est libre de composer ses équipes comme elle le souhaite, elle nommera toutes ses équipes : - Initiale de la région ou département – équipe 1– / - Initiale de la région ou département – équipe 2– ....et ainsi de suite jusqu'à équipe 4.
- ✓ Chaque nageur devra participer à 3 épreuves individuelles, au maximum :
  - Le 100m 4 nages pour tout le monde.
  - Deux 100m au choix, soit en Dos, soit en Brasse, soit en Papillon, soit en Nage Libre (pour les 9 -10 ans, le 100m papillon est remplacé par le 50m papillon).

- ✓ Les 4 styles de 100m devront être représentés par chaque catégorie et chaque sexe, **exemple :**

		50 pap/100pap	100dos	100 br	100 nl	100 4nages
Fille	9/10 ans	X	X			X
Garçon	9/10 ans			X	X	X
Fille	11/12 ans		X	X		X
Garçon	11/12 ans	X			X	X

- ✓ Toutes les équipes seront engagées aux 4 relais 12 x 25m spécialité (Crawl, Dos, Brasse, Papillon), L'ordre de passage sera 1 fille - 1 garçon des plus jeunes aux plus âgés.

## IV. CLASSEMENT ET RECOMPENSES

### Décompte des points

- ✓ Chaque nageur marquera, pour chacune des épreuves qu'il aura disputées, un nombre de points correspondant à sa performance dans la table de cotation FFN.
  - En cas de disqualification dans une épreuve, il ne marquera aucun point.
  - En cas de forfait, il ne marquera également aucun point.
- ✓ Pour les relais, la première équipe totalisera un nombre forfaitaire de 2400 points, la seconde 2200, la troisième 2000 et ainsi de suite la 12ème équipe marquera 200 points.
  - En cas de forfait, aucun point ne sera attribué.
  - En cas de départ ou prise de relais anticipés, de fautes de nage ou virages incorrects, l'équipe sera rétrogradée à la dernière place et marquera un nombre de points équivalent au dernier classé de cette épreuve (il sera possible que plusieurs équipes soient rétrogradées à la dernière place).
- ✓ Si une équipe est incomplète et est composée de minimum 6 nageurs, elle pourra faire les relais. Un nageur ne pourra nager que 2 fois maximum pour chaque relais, l'équipe ne sera pas classée et ne marquera donc aucun point.

### Classement des nageurs

- ✓ Un classement individuel sera établi sur chacune des distances, pour chacune des spécialités, dans chacune des catégories.

### Classement des relais

- ✓ Un classement sera établi pour chacun des relais.

### Classement des équipes

- ✓ Un classement des équipes sera établi par cumul des points obtenus par chaque nageur des 6 catégories « 9 - 10 ans, 11 - 12 ans, 13 - 14 ans, 15 -16 ans, 17 -18 ans, 19 ans et plus » constituant l'équipe et des 4 relais réalisés.

### Classement des régions

- ✓ Addition des points des équipes composant la région.

### Récompenses

- ✓ **Classement des régions** : Une coupe pour chaque délégation participante.
- ✓ **Classements individuels et relais** : En fonction du budget et/ou des desiderata du Comité organisateur.
  - Soit** : - Une médaille aux 1ers, 2èmes, 3èmes par nage, par sexe et par catégorie d'âge pour chacun des 100m (or, argent, bronze).
  - Les bravos du public pour tous les relais.

**Soit** : Une récompense individuelle à chacun des participants de cette compétition.

# V. CONCORDANCE DES ANNEES D'ÂGE POUR LA SAISON 2015 - 2016

Afin qu'il n'y ait pas de confusion dans le respect de la règle :

« l'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive :  
pour 2015 – 2016, le 1<sup>er</sup> septembre 2015 »

Années d'âge	
2007 et après ***	8 ans et moins
2005 - 2006 ***	9 - 10 ans
2003 - 2004 * **	11 - 12 ans
2001 - 2002 * **	13 - 14 ans
1999 - 2000 * **	15 - 16 ans
1997 - 1998 **	17 - 18 ans
1995 - 1996 **	19 - 29 ans
1985 et avant **	30 ans et plus
1998 à 1995 *	17 - 20 ans
1995 et avant *	20 ans et plus

\* **Catégories sélectionnées aux Nationaux UFOLEP**

\*\* **Catégories sélectionnées aux Finales Régionales A et B**

\*\*\* **Catégories sélectionnées pour les Finales Régionales Jeunes**

Par décision du Comité Directeur de juin 2002 (cf. Règlements Administratifs & Sportifs), nous n'utilisons plus les « appellations » Poussins, Benjamins, ... qui sont à proscrire dans tout document.

Les CNS (ou départements) doivent indiquer **les âges ou années d'âge correspondants** dans tous les documents « nationaux » diffusés.